


Site internet de Martignat

AIN - RHONE-ALPES - FRANCE

martignat.com




MUNICIPALITE DE MARTIGNAT
195 GRANDE RUE
01100 MARTIGNAT

Visitez le site

Vous recherchez des informations pratiques, économiques, sur la vie associative ou d'autres natures, pensez à consulter le site de notre commune :

www.martignat.com
e-mail : martignat@wanadoo.fr

CAF de l'Ain



Afin de faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides sociales, la caisse d'allocations familiales de l'Ain met à votre disposition deux services d'informations accessibles en permanence :

Site internet : www.ain.caf.fr
Téléphone : 0 820 25 01 10 (0,118 € par minute)

Plantation de l'arbre de la vie

Afin de sensibiliser un maximum de population à la nécessité de faire don de son sang, l'Amicale des donneurs de sang, avec les représentants de la commune, ont procédé à la plantation d'un GINGKO BILOBA le 17 novembre au Complexe du Lange.

Symbole de vie par excellence, il est le premier arbre à avoir repoussé dans la zone touchée par l'explosion de la bombe nucléaire à Hiroshima. Il est par ailleurs l'arbre le plus ancien sur terre puisqu'il est apparu il y a plus de 270 millions d'années, soit avant les dinosaures et a résisté à tous les bouleversements climatiques de notre planète.



Sacs du SIDEFAGE

Le SIDEFAGE, chargé de la collecte sélective et du recyclage des déchets ménagers, entreprend régulièrement des actions d'information et de sensibilisation. Dans ce cadre, il met à la disposition de chaque foyer un cabas de grande capacité pour éviter l'utilisation de sacs jetables.

Venez retirer en mairie votre sac en matière recyclée, il est gratuit.



Repas des anciens



Le 24 novembre, nos anciens ont participé au repas de fin d'année offert par le C.C.A.S. «Les p'tits plus» ont animé cette journée pleine de convivialité, de chants et de danses. Le repas très copieux fut apprécié de tous et une nouvelle fois, comme l'ont affirmé certains : « c'aurait été dommage de ne pas venir ! ».

Rédaction : Martine VALLET, Guy JACQUIOT, Michel SEBELLIN et Daniel BEJANNIN
Impression : STRATEC
01100 Oyonnax Tél. 04.74.77.37.26

JANVIER
2008

Numéro 27

www.martignat.com
martignat@wanadoo.fr

SOMMAIRE

- Les vœux du Maire
- Travaux rue des Peupliers et rue du Commerce
- Bienvenue à Mlle Sandra BANTZE
- Permis de construire, procédure simplifiée
- Connaissez-vous bien votre village ?
- Brèves et infos pratiques :
 - Martignat.com
 - CAF de l'Ain
 - Plantation de l'arbre de la vie
 - Sacs du SIDEFAGE
 - Repas des anciens



MARTIGNAT INFO

Les Vœux du Maire

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2008.

La période des fêtes de fin d'année est traditionnellement l'occasion de se retrouver en famille et entre amis. Puissent ces instants de bonheur être source de joie et de réconfort pour ceux qui en ont besoin.

Les élections présidentielles et législatives ont amené un nouveau dynamisme qui devrait se traduire par des changements importants dans la vie de tous les jours. Ne soyons pas impatients, l'avenir nous dira ce que chaque citoyen en retirera.

Les élections municipales auront lieu en mars prochain et nous aurons l'occasion d'en parler prochainement.

Cette année écoulée, la commune s'est beaucoup investie. Un important chantier à Evron a permis de refaire le réseau d'assainissement. Les travaux ont occasionné une gêne aux riverains mais grâce à leur compréhension et à la disponibilité du personnel de l'entreprise adjudicataire, tout c'est bien passé dans l'ensemble.

Le chantier des rues du Commerce et des Peupliers a débuté cet automne et verra la mise en place du réseau d'assainissement en séparatif et le renforcement de la conduite d'eau potable. Dans la foulée, il faudra impérativement lancer les travaux d'aménagement de la voirie en y incluant le carrefour des feux.

Les études pour établir un schéma directeur de la distribution de l'eau potable sont lancées. Les résultats attendus au premier trimestre 2008 détermineront les aménagements à réaliser pour optimiser la distribution sur l'ensemble de la commune.

Le camion benne qui avait fait son temps a été remplacé par un nouveau véhicule légèrement plus gros afin d'utiliser le matériel de salage avec plus de sécurité.

Le renouvellement du personnel au secrétariat de la Mairie s'est très bien passé et donne entière satisfaction.

La Communauté de Communes d'Oyonnax est intervenue pour la rénovation du rond point Sud de Martignat.

Les années prochaines, nous serons concernés par la construction de la station d'épuration du pont Royat, la déchetterie et le bouclage Est de l'approvisionnement en eau. Nous pourrons aussi compter sur des aides pour la rénovation des rues. Sur le plan communautaire, la CCO a réalisé la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la mise en service de l'Hôpital du Haut-Bugey, de la station d'épuration de Groissiat et diverses actions liées à l'activité économique et touristique de notre région. Sur le plan social, la CCO soutient, avec la Mutualité de l'Ain, le projet d'aménagement en maison de retraite du couvent de Groissiat.

Ces dernières années, les réalisations ont été nombreuses ; tout n'est pas terminé et il reste encore beaucoup d'efforts à faire dans les années à venir qui seront, je n'en doute pas, toujours aussi dynamiques.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire,
Guy Jacquot



Rendez-vous le
vendredi 11 janvier 2008
à 19h00
pour les Vœux du Maire

Les travaux rue des Peupliers et rue du Commerce

Les travaux rue du Commerce et rue des Peupliers sont en cours. Ils consistent :

Rue du Commerce :

- à remplacer le canal en pierre par un tuyau de diamètre 600 dans le prolongement de celui qui arrive du haut de la rue entre le passage à niveau et le carrefour de la rue de la Gare.

Rue des Peupliers :

- à construire le réseau d'assainissement en séparatif et à remplacer la conduite d'eau potable actuellement en diamètre 80 par une conduite de diamètre 125.

Le réseau d'eau pluviale sera une conduite de diamètre 300 qui ira se déverser directement dans la rivière en passant sous la voie ferrée, derrière le hangar communal.

Le réseau d'eaux usées, une conduite de diamètre 200, rejoindra le réseau qui passe rue de la Bierle.

Il sera modifié entre la rue de la Bierle et la rue du Commerce pour adoucir les changements de direction qui sont à angles droits afin d'améliorer le flux hydraulique.

Les branchements d'eau potable et eaux usées seront refaits à neuf jusqu'aux limites de propriétés avec des regards de visite.

Il revient à chaque propriétaire de mettre ses évacuations en conformité.



Les travaux d'un montant de 190 647.18 € ont été dévolus à l'entreprise SNTP par appel d'offres. Ils constituent une première tranche préparatoire pour l'aménagement complet de la voirie de ces deux rues.

Consciente de la gêne apportée aux piétons et à la circulation des véhicules, l'entreprise veillera à minimiser les désagréments subits par les riverains et les usagers que nous remercions pour leur compréhension.

La fin des travaux est prévue pour début février 2008 sauf incident climatique.

Bienvenue à Mademoiselle Sandra BANTZÉ

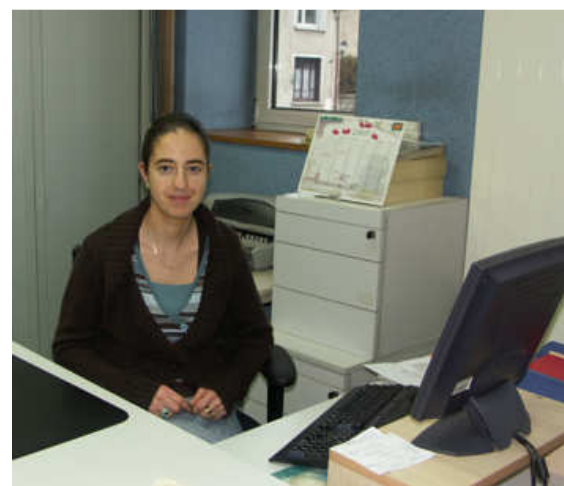
À la suite du départ de Mme Nathalie LEAL, une nouvelle secrétaire a été recrutée depuis le 2 novembre.

Mlle **Sandra BANTZÉ** assiste Mme Françoise ROZ en place depuis août 2006 et vous accueille au secrétariat de Mairie.

Maman d'un petit garçon de 4 ans, elle se déplace actuellement depuis Oyonnax et souhaite s'installer dans notre commune.

Titulaire du concours d'adjoint administratif territorial, elle saura vous guider dans toutes vos démarches municipales et administratives.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre Commune



Permis de construire, procédure simplifiée

1 – Plus simple

À partir du 1^{er} octobre, une déclaration préalable unique et trois sortes de permis : de construire, d'aménager et de démolir. Les formulaires sont à retirer en mairie ou sur le site du ministère de l'équipement :

www.equipement.gouv.fr

2 – Plus clair

Jusqu'à présent, savoir quels travaux nécessitaient un permis ou une simple déclaration relevait du casse-tête. Désormais, la liste est exhaustive, voir récapitulatif ci-dessous :

	Permis de construire	Déclaration préalable	Aucune autorisation
Constructions neuves	Sauf exception, un permis est exigé pour toutes constructions neuves.	- Création d'une surface de 2 à 20 m ² - Mur de plus de 2 m de haut. - Piscine de 10 à 100 m ² et protection d'une hauteur inférieure à 1,80 m - Clôture.	- Création d'une surface jusqu'à 2 m ² - Piscine de – de 10 m ²
Constructions existantes	- Création de + de 20 m ² de surface nouvelle. - Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et percer ou agrandir une ouverture sur un mur extérieur. - Changement de la destination d'un local en modifiant soit les structures porteuses, soit la façade.	- Changement de la destination d'un local, sans en modifier les structures porteuses ou la façade. - Ravalement ou modification de façade. - Clôture.	- Autres travaux intérieurs.

3 – Plus sûr et plus rapide

À partir du 1^{er} octobre, dans le mois qui suit le dépôt de votre demande de permis ou d'autorisation de travaux, l'administration doit déterminer la date à laquelle elle rendra son avis et énumérer la liste des pièces manquantes au dossier que vous devrez fournir dans les trois mois.

Les délais d'instruction sont de :

- 1 mois pour les déclarations préalables
- 2 mois pour les permis concernant une maison individuelle et/ou ses annexes
- 3 mois pour les autres permis.

Ces délais peuvent augmenter notamment lorsque le dossier nécessite la consultation d'organismes spécifiques.

Connaissez-vous bien votre village ?

Sauriez-vous reconnaître le lieu où cette photo a été prise sur le territoire de notre commune ?



Réponse à la question du N° 26



Il s'agissait de la **Fontaine d'EVRON**